



Guide pour la gestion des déchets

La commune de Vex, tout comme (presque) toutes les communes du Valais romand, introduira la « taxe au sac » le 1^{er} janvier 2018.

Le présent guide a pour but de vous informer sur la nouvelle manière de gérer vos déchets en vue de leur recyclage ou de leur incinération.

Les deux catégories de déchets

Schématiquement, on peut distinguer deux grandes catégories de déchets :

- Les déchets non recyclables
- Les déchets recyclables

Ces deux catégories de déchets ne doivent pas être traitées de la même manière.

La gestion des déchets **non recyclables**

- Les déchets non recyclables doivent être mis dans les sacs à poubelles « officiels », taxés.
- Toutes les personnes résidant sur la commune, domiciliées ou en séjour, ont l'obligation d'utiliser exclusivement les sacs taxés (rouge/blanc) en vente dans les commerces de la région.
- Les sacs à poubelle doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet, installés en différents points de la commune.
- Il est interdit de mettre des déchets recyclables dans les sacs à ordures.

*Les seuls sacs admis.
En vente dans les commerces.
Exclusivement pour les déchets
non recyclables.*



La gestion des déchets **recyclables**

- Les déchets recyclables ne doivent pas être mis dans les sacs à poubelles.
- Ils doivent être triés et déposés séparément dans les infrastructures de collecte mises à disposition.
- Toutes les personnes résidant sur la commune, domiciliées ou en séjour, ont l'obligation de trier leurs déchets.

Il y a 12 catégories de déchets recyclables. Chaque catégorie est identifiable par un symbole. Ces symboles sont souvent indiqués sur les emballages eux-mêmes. Ils sont aussi indiqués sur les nouveaux sacs à poubelle (sacs taxés) afin de rappeler qu'ils ne doivent pas être mis dans ces sacs.

Chaque déchet à sa place

Voici les 12 catégories de déchets recyclables, avec leur symbole et l'indication des points de collecte sur la commune :



Carton / Papier

- > Ecopoints
- > Déchetterie



Verre

- > Ecopoints
- > Déchetterie



Pet

- > Points de vente
- > Déchetterie
- > Ecopoints



Fer-blanc

- > Ecopoints
- > Déchetterie



Aluminium / Canettes

- > Ecopoints
- > Points de vente
- > Déchetterie



Huiles

- > Déchetterie



Déchets verts

- > Déchetterie



Textiles

- > Ecopoints
(conteneurs sociaux)
- > Déchetterie



Médicaments Produits toxiques

- > Points de vente
- > Déchetterie (produits
toxiques uniquement)



Piles

- > Points de vente
- > Déchetterie



Ampoules Sources lumineuses

- > Points de vente
- > Déchetterie



Appareils électriques

- > Points de vente (gratuit)
- > Déchetterie (payant)

- Des informations complémentaires sont accessibles sur le site www.vex.ch
- Les déchetteries communales disposent de toutes les infrastructures de tri et collecte
- Chaque écopoint ne dispose pas forcément de toutes les infrastructures de tri et collecte

Horaires d'ouverture de la déchetterie du Crettatsin

du 1^{er} novembre au 31 mars : les mercredis de 13h30 à 17h00

les samedis de 13h30 à 17h00 (toute
l'année)